



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité
du Cégep de Saint-Laurent

Décembre 2020

Québec, le 6 janvier 2021

Monsieur Mathieu Cormier
Directeur général
Cégep Saint-Laurent
625, avenue Sainte-Croix
Montréal (Québec) H4L 3X7

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 16 décembre, du suivi transmis par le Cégep Saint-Laurent le 25 juin 2020 en regard de la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Étant donné que cette recommandation porte sur le même objet que celle émise par la Commission dans son rapport datant de mai 2017 sur l'évaluation de l'efficacité de SAQC, soit de se doter de mécanismes qui permettent de veiller à la qualité des instruments d'évaluation en vue d'assurer la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages, la Commission a informé le Cégep, en février 2019, qu'elle s'attendait désormais à un suivi à cette dernière recommandation.

Dans une lettre datée du 22 juin, le Cégep Saint-Laurent explique les moyens retenus pour répondre aux attentes de la Commission. Ainsi, le Cégep a mis en place un processus pour qu'un plan de cours soit rédigé en conformité avec la PIEA et le plan cadre du cours. Le professeur utilise la *Trousse de renseignements sur la rédaction et l'évaluation des plans de cours* qui inclut une grille de vérification. Le responsable de département s'assure ensuite de la validation du plan de cours, et se réfère, au besoin, au Processus de vérification de la conformité des plans de cours et transmet les résultats à la direction des études. Le Cégep mentionne, dans sa correspondance de juin, un projet pilote mis en place à l'automne 2018 dans le cadre duquel la direction des études a procédé à la vérification des plans de cours de la session d'hiver 2018. Elle a ensuite communiqué les résultats aux coordonnateurs de programmes et de

départements. Les départements comptant plusieurs plans de cours non conformes ont été rencontrés et l'entièreté des plans de cours y a été évaluée. Par la suite, trois opérations d'analyse de la conformité des plans de cours ont été menées par les conseillers pédagogiques pour les sessions d'automne 2018, d'hiver 2019 et d'automne 2019. Le Cégep précise qu'il a effectué les suivis auprès des départements dont les plans de cours n'étaient pas conformes. Il prévoit un processus récurrent d'analyse de la conformité des plans de cours par la Direction des études aux deux ans, et ce conformément à sa PIEA. La Commission note que le processus de vérification de la conformité des plans de cours est mis en œuvre et que le Cégep assure les suivis qui en découlent.

Par ailleurs, la Commission constate que les instruments d'évaluation des apprentissages sont vérifiés à travers l'analyse des plans de cours. Toutefois, la Commission considère que la grille d'analyse des plans de cours présentée en annexe de la *Trousse de renseignements sur la rédaction et l'évaluation des plans de cours* n'est pas suffisamment explicite pour apprécier les aspects à observer essentiels pour assurer l'équité de l'évaluation des apprentissages. En d'autres termes, le mécanisme d'approbation des plans de cours ne peut, dans son état actuel, veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages. Enfin, le Cégep ne présente pas son processus d'approbation des plans cadres qui veille à définir l'évaluation terminale selon l'article 5.1.3 de sa PIEA. La Commission demande donc au Cégep de poursuivre ses travaux et de lui en faire part au terme d'une nouvelle échéance à convenir lors d'un appel téléphonique.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Carole Lavallée, directrice des études